

Enseignant spécialisé en unité localisée d'inclusion scolaire pour enfant présentant des troubles des fonctions auditives (ULIS TFA)

Textes de référence :

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 relative aux parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- La circulaire n°2017-119 du 25 juillet 2017 sur les ULIS, les dispositifs collectifs et les parcours de scolarisation.
- Le décret n°2019-128 du 25 février 2019 relatif à l'organisation des ULIS.

Identification du poste

- Le poste spécialisé en ULIS TFA est placé sous l'autorité des Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription Orléans Saran et ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) du pôle départemental de l'école inclusive.
- L'enseignant spécialisé en ULIS TFA exerce dans le cadre de l'inclusion scolaire des élèves présentant des troubles des fonctions auditives (surdit , malentendance, troubles du traitement auditif, etc.).
- **Public concern ** :  l ves sourds ou malentendants (avec ou sans appareil auditif, implant cochl aire, etc..) ou pr sentant des troubles du traitement auditif et b n ficiant d'une notification  manant de la MDA-MDPH.

Conditions (dipl mes, quotit  d'exercice...)

- **Conditions de recrutement :**
 - **Priorit  1** – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou  quivalent : **Affectation   titre d finitif**
 - **Priorit  2** - Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 qui suivent une formation   la pr paration du CAPPEI. **Affectation   titre provisoire**
 - **Priorit  3** – Enseignants ou enseignantes qui ne d tiennent pas le CAPPEI. **Affectation   titre provisoire**

Quotit  d'exercice : Temps plein

Organisation du service : Le service de l'enseignant sp cialis  de l'ULIS TFA s'organise, conform ment au service des autres enseignants de l' cole, en 24h hebdomadaires d'enseignement et 3h consacr es aux travaux en  quipe, aux relations avec les parents,   la participation aux r unions institutionnelles de l' tablissement.

L'enseignant intervient sur tous les temps d'enseignement et au moment des r cr ations, en fonction de l'organisation g n rale du service de surveillance pr vue par le directeur de l' cole.

Missions et actions principales liée à la fonction

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées aux besoins spécifiques des élèves TFA :
- Utilisation de supports visuels (LSF, LPC, pictogrammes, sous-titres, etc.).
- Adaptation des consignes (oral + écrit, reformulation, temps de traitement).
- Individualiser les apprentissages en fonction des évaluations fonctionnelles (bilans orthophoniques, audiogrammes, etc.).
- Créer des outils pédagogiques spécifiques (fiches de travail adaptées, supports en FALC – Facile À Lire et à Comprendre, etc.).
- Participer aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire (MDPH, RASED, réseau d'aides, etc.).
- Collaborer avec les enseignants de classe ordinaire pour :
 - Faciliter l'inclusion des élèves en milieu ordinaire.
 - Former et sensibiliser les autres professionnels (AESH, ATSEM, etc.) aux besoins des élèves TFA.
- Assurer le lien avec les familles sur progrès et les besoins des élèves et conseiller.
- Élaborer et actualiser les PPS/PAP en collaboration avec la MDPH.
- Évaluer régulièrement les compétences des élèves (outils standardisés ou adaptés).
- Organiser le temps de scolarité (emploi du temps adapté en favorisant l'inclusion dans la classe de référence).
- Participer à la vie de l'école (projets transversaux, sorties scolaires adaptées, etc.).

Compétences souhaitées

Le professeur devra témoigner :

- D'une bonne compréhension de l'impact des troubles auditifs sur le développement de l'enfant et ses apprentissages
- D'une maîtrise des méthodes adaptées (pédagogie visuelle, langue des signes française (LSF) langage parlé complété (LPC), communication alternative).
- D'une capacité à différencier les apprentissages.
- De connaissances numériques suffisantes pour adapter les supports et les rendre accessibles.
- D'une capacité à travailler en collaboration avec de nombreux interlocuteurs, dans une logique interprofessionnelle et dans le respect des expertises de chacun.
- De compétences organisationnelles pour gérer plusieurs dossiers et priorités simultanément.